

InfoCOUPE

Septembre 2023

Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est fortement affectée par des dépérissements du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre. Ce constat réalisé par l'ONF et les experts du département «Santé des Forêts» concerne l'ensemble de la forêt avec des zones plus marquées. L'ONF, gestionnaire de cette forêt, a modifié en 2015 l'aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe d'ouverture de cloisonnement sur la parcelle 55 située sur le territoire de Saint Germain-En-Laye.

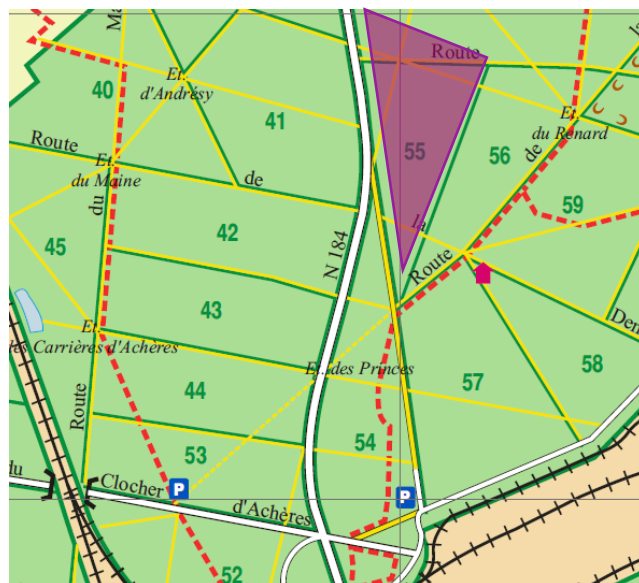
Une coupe d'ouverture de cloisonnements



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Informations coupes

Parcelle	55
Surfaces	10,9 ha
Type de peuplements	Chêne, hêtre, charmes, pins noirs et érables
Volume de bois prélevé	300 m ²
Date de début des travaux	septembre 2023
Durée du chantier	15 jours



Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Qui va couper le bois ?

Ces coupes seront réalisées par l'entreprise **ONF Energie**.

L'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux. Un forestier contrôlera régulièrement la mise en œuvre de ce chantier.

Pourquoi ces coupes ?

Pourquoi ouvrir des chemins d'exploitation ?

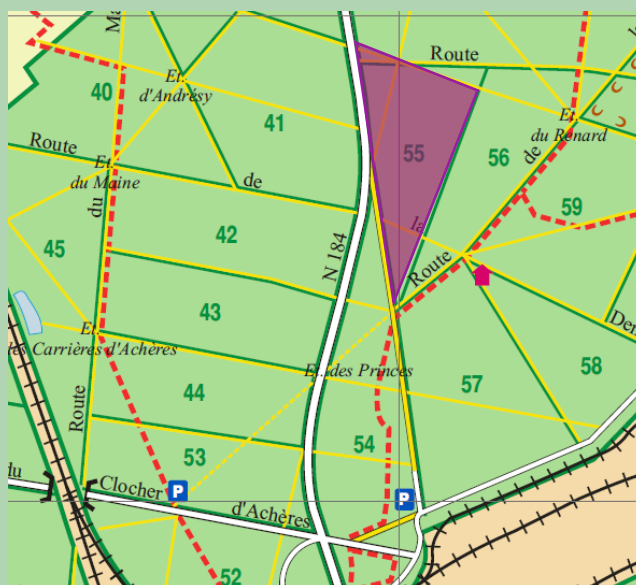
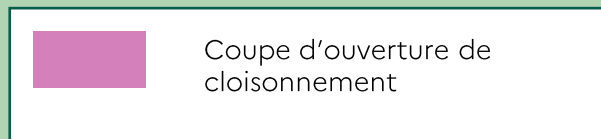
Ces chemins permettent aux engins forestiers (porteurs, débardeurs, abatteuses...) et aux ouvriers sylviculteurs de circuler au cœur des parcelles pour entretenir et gérer la forêt. L'objectif de ces chemins est majeur pour la biodiversité et l'avenir des forêts : ils limitent le passage des machines à des zones dédiées et préservent ainsi les sols de toute la forêt. Les forestiers, en tenant compte des caractéristiques naturelles du milieu, veillent à ce que ces cheminements passent par des endroits adaptés, préservant les espèces.

Où va le bois prélevé ?



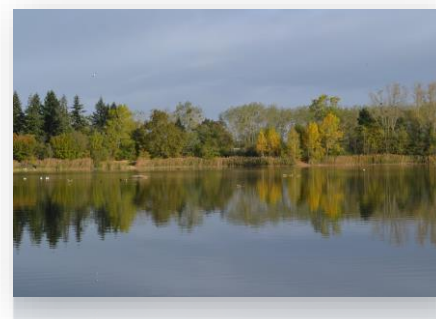
Le bois prélevé sera valorisé en bois de chauffage en circuit court pour les chaudières et les habitations franciliennes. Le bois énergie se présente sous trois formes principales : les bûches, les granulés de bois et les plaquettes forestières. Développé par l'ONF, le réseau ONF Energie Bois représente le premier fournisseur de combustibles bois en France tant pour les particuliers que pour les collectivités locales et les industriels ;

Plan des coupes



La forêt domaniale de Saint Germain

Grande de 3500 hectares, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ 3 millions de visiteurs par an qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagées.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'école

Ag.versailles@onf.fr